



# MESURES SALARIALES 2024 À GRDF : UN ARRIÈRE-GOÛT DE DÉJÀ ENTENDU !

Ce 29 novembre, la direction de GRDF ouvrait la négociation sur les mesures salariales 2024. Le décor a été planté par notre Directrice Générale qui, comme à son habitude, a noirci le tableau pour tenter de justifier pourquoi les agents subiront encore et toujours l'inflation de plein fouet.

Aléas du calendrier, les négociations sur les mesures salariales 2024 s'ouvrent alors que la négociation sur le financement de GRDF par le biais de l'ATRD7 est en cours avec les pouvoirs publics. Alors que d'ores et déjà des voix s'élèvent pour dénoncer l'augmentation historique de la taxe d'acheminement, la CGT condamne le fait de vouloir faire payer aux usagers le verdissement du gaz. Cela aura des conséquences à court terme sur notre activité car tout le monde sait que la « perte de client » va forcément s'accroître dans les mois, les années qui viennent. Mais ceci est un autre sujet...



Je souhaite recevoir l'information CGT GRDF en direct. Je flash le QR code et je m'inscris.

La Direction, nous affirme qu'il lui est difficile de connaître à cette heure les moyens dont elle dispose tant que le futur tarif n'est pas arrêté.

**La Directrice Générale aurait le souhait de prolonger la prime CGT issue du protocole de fin de conflit sur l'année 2024. Mais elle ajoute qu'elle ne sait pas si la Commission de Régulation de l'Énergie lui permettra... Si nous étions méfiants, nous aurions tendance à dire que c'est un peu facile...**

**Autrement dit, à ce stade, la Directrice Générale ne semble pas envisager le 2è NR.**

**Elle propose un taux d'avancements et de reclassements de 1,4 % de la masse salariale, soit 6.600 NR au total. C'est le plus bas taux de ces dernières années.**

Depuis le début de la crise inflationniste, la CGT revendique que la perte de pouvoir d'achat soit comblée par le SNB ou indirectement par l'octroi de NR supplémentaires. Fin 2022, les entreprises de la branche des IEG ont accordé 2 NR à leurs agents. GRDF s'est contentée d'un seul.

Côté direction, mélangeant choux et carottes, la réponse est bien ficelée. Elle affiche des taux de promotion (Avancements au Choix et promotion en GF) en volume de NR. Elle laisse ainsi penser que cela a permis de répondre à l'attente des agents en 2023. Pire, elle considère même que le pic de l'inflation est passé et que nous revenons désormais à un mode de fonctionnement normal ...

*Tout mélanger permet de faire avaler plus facilement des couleuvres !*

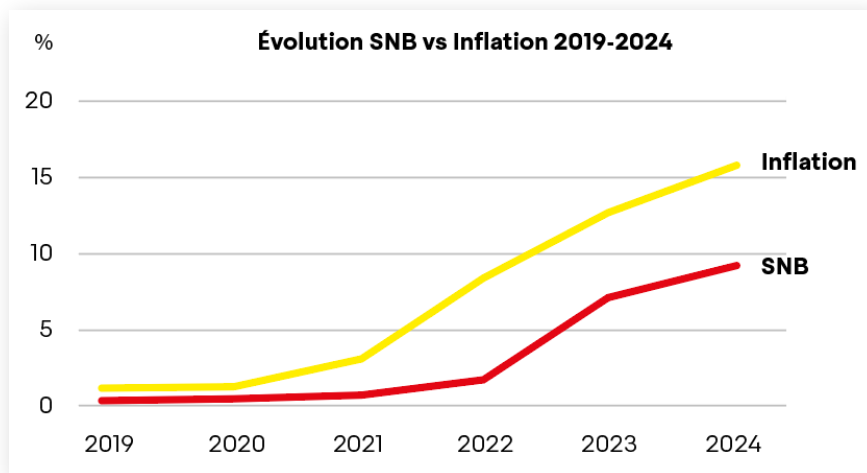
**Pour la CGT c'était NON l'année dernière.  
En l'état, ça reste NON cette année !**

Les Avancements au Choix attribués chaque année, comme les reclassements en GF servent à reconnaître l'investissement de chacune et chacun ainsi que les compétences acquises.

Nous lutterons toujours pour que les mesures de reconnaissance individuelles servent à remercier le dévouement des agents en leur apportant un vrai plus et non pas uniquement à combler une perte de pouvoir d'achat imposée par le coût de la vie !



|  | 2019  | 2020   | 2021   | 2022  | 2023      | 2024    | Total  |
|--|-------|--------|--------|-------|-----------|---------|--------|
| Inflation  | 1,1 % | 0,2 %  | 1,6 %  | 5,2 % | 4,2 %     | 2,6 % * | 15,8 % |
| SNB  | 0,3 % | 0,2 %  | 0,2 %  | 0,3 % | 5,36 % ** | 2 %     | 9,3 %  |
| * Prévission du gouvernement dans son projet de loi de programmation des finances publiques en septembre 2023<br>** SNB + retouche de grille + NR pour tous GRDF |       |        |        |       |           |         |        |
| Taux de mesures individuelles  | 1,9 % | 1,75 % | 1,52 % | 1,5 % | 2,2 %     | 1,4 %   |        |
| Nombre de NR   | 8100  | 8000   | 7100   | 7058  | 10510     | 6600    |        |



Les 16 % d'inflation subis par les Français depuis 2019 ne seront pas gommés d'un coup de baguette magique. Tous les professionnels du secteur agro-alimentaire sont unanimes pour dire que les prix ne reviendront pas à leur niveau d'avant la crise. Donc, contrairement à ce qu'affirme la Direction, nous ne sommes pas revenus à un contexte normal.

## La proposition de la Direction lors de la 1ère séance de négociation est donc totalement indécente.

Pour la CGT, les choses sont claires : **nous revendiquons que la prime CGT octroyée en 2023 soit pérennisée intégralement en NR.** Grâce à cette prime, la plupart des agents ont bénéficié de 50 à 87 euros de pouvoir d'achat. Certains, embauchés après le 1er juillet 2023 qui n'ont pas eu le NR pour tous, ont même perçu jusqu'à 126 euros pour atteindre le seuil de 200 euros d'augmentation revendiqué par la CGT.

Ce n'est qu'ensuite que nous discuterons des taux d'avancements et autres primes à prendre en compte pour 2024

**Nous vous rappelons que la CGT organise juste avant la deuxième séance de négociation, une réunion nationale d'information du personnel en code 028 le 7 décembre de 8h à 10h. Soyez nombreux à vous y connecter afin de faire précisément le point sur les négociations salariales et surtout partager votre ressenti sur les propositions de la Direction. Face à l'absence de 2è NR dans la proposition de la Direction et la perte de pouvoir d'achat que cela engendrerait pour les agents, nous mettrons en débat la mobilisation du personnel par la grève.**



Accédez à la réunion en flashant ce QR code ou en cliquant dessus.